



Quel moyen ou cause faut-il citer dans un pourvoi

Par **palla**, le **08/04/2012** à **19:49**

Bonjour,
Quel moyen ou cause (insuffisance de motifs ou violation de la loi ou manque de base légale...) faut-il citer dans un pourvoi en cassation, lorsque:
1/ l'arrêt attaqué de la cour d'appel ne mentionne pas les réquisitions du procureur,
2/ l'arrêt attaqué de la cour d'appel ne mentionne pas que la parole a été donnée en dernier au prévenu,
3/ l'arrêt attaqué de la cour d'appel ne mentionne pas les demandes de la partie civile.
Mes remerciements.